

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TRA 009-270/08/CC

■ Mise en sécurité des points d'arrêts des réseaux de transports urbains interurbains et des lignes de transports scolaires - Affectation d'une autorisation de programme.

DITRA 08/953/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

MPM est chargé depuis 2002 d'organiser et gérer la politique de transports collectifs sur son territoire.

A ce titre, la Communauté Urbaine a mis en place sur les communes hors Marseille plusieurs réseaux de transport urbains et interurbains et scolaires (le réseau de la Côte Bleue, la Marcouline, Les Bus des Cigales ...).

La création et/ou l'extension de ces réseaux a généré de nombreuses implantations de points d'arrêt sous le contrôle des services de MPM chargés de veiller au respect de la réglementation en la matière.

Néanmoins, il est envisagé en 2008 de procéder à un recensement de tous ces points d'arrêt et d'analyser ces derniers au regard de la réglementation en vigueur.

Sur la base des conclusions de cet audit, MPM procèdera à la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires.

Afin de mener à bien cette opération, il est proposé d'affecter l'autorisation de programme "mise en sécurité des points d'arrêts des réseaux de transports urbains interurbains et des lignes de transports scolaires" pour un montant de 150 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine a mis en place sur les communes hors Marseille plusieurs réseaux de transports urbains et interurbains et scolaires (le réseau de la Côte Bleue, La Marcouline, Les bus des Cigales ...)
- Que la création et/ou l'extension de ces réseaux a généré de nombreuses implantation de points d'arrêt sous le contrôle des services de MPM chargés de veiller au respect de la réglementation en la matière.
- Qu'il est envisagé en 2008 de procéder à un recensement de tous ces points et d'analyser ces derniers au regard de la réglementation en vigueur.
- Que sur la base des conclusions de cet audit, MPM procèdera à la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est affectée une autorisation de programme n° 2006/0075 relative à la mise en sécurité des points d'arrêts des réseaux de transports urbains interurbains et des lignes de transports scolaires de MPM pour un montant de 150 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008
Crédits de Paiement 2008 : 115 000 euros TTC
Crédits de Paiement 2009 : 35 000 euros TTC
Sous-politique : C360
Nature : 2315
Fonction : 815

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Transports

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Renaud MUSELIER

Jean-Claude GAUDIN